



VNF
DT NORD-EST
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT VNF - DT Nord-Est
169 rue Newcastle CS 80062
54036 NANCY Cedex
cfdt.syndicats.oh.dtne@vnf.fr

Comité Santé Sécurité et Condition de Travail du 18 octobre 2024 Déclaration liminaire des représentants CFDT VNF

Maladie professionnelle

Les représentants CFDT demandent à connaître le nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues imputables au service. Nous demandons que chaque situation nouvelle soit portée à la connaissance des membres de la CSSCT L et qu'une enquête d'analyse soit diligentée le cas échéant (art. 64 et 66 du décret 1427-2020).

Le plan de charge

Il ressort du rapport DEGEST, qu'il n'y a aucune évaluation du plan de charge de chaque poste, ni avant ni après une réorganisation. Ce qui nous amène à en déduire qu'aucun poste n'a jamais fait l'objet d'une telle évaluation. Il nous semble important de commencer à se pencher sur cette question car il s'agit d'un point crucial dans l'appréciation des conditions de travail. La littérature sur le sujet existe dans des organismes sérieux tel que ANACT et l'ARACT. Les représentants CFDT demandent la constitution d'un Groupe de Travail sur le sujet.

Document social Unique

Enfin, le dernier point sur lequel les représentants CFDT VNF souhaitent attirer l'attention, c'est le Rapport Social Unique qui doit être présenté au moins un fois tous les ans, et qui doit faire l'objet d'une présentation avant la fin de l'année.

Les représentants CFDT à la CSSCT locale.